

Courrier ou mail de l'entreprise  
au Maître d'Ouvrage (MO) pour  
reprandre les prestations

Demande du MO à l'entreprise de  
proposer les mesures de protection

Propositions de l'entreprise quant aux mesures de protection : mesures barrières  
notamment, protections individuelles et collectives, modalités des déplacements,  
utilisation des engins et véhicules ... selon guide de l'OPPBTP du 2 avril 2020  
Examen des propositions par MO

Décision par MO

Arrêt des prestations  
Courrier DAJA type 3 du MO

Reprise des prestations  
Courrier ou mail d'accord du MO